

CENTRE DE RESSOURCES



**POLITIQUE DE LA VILLE
en Lorraine**



Journée de qualification

9 décembre 2010, à Metz

**« Quels outils et moyens pour le
volet économique de la Politique de la Ville ? »**

Synthèse et enseignements

Intervenant :

Guillermo Martin

guillermo.martin@resolutions-md.com

CRPV Lorraine

www.crpv-lorraine.fr

crpv-lorraine@cpl.asso.fr

03 83 52 80 62 (CPL) – 03 88 14 35 89 (ORIV)

Préambule

La Préfecture de Région a commandité une évaluation régionale sur les volets « Réussite éducative » et « Insertion, emploi et développement économique » des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) en Lorraine. Ce travail a été réalisé par le Cabinet Cirese en 2009-2010.

Il ressort notamment de cette évaluation qu'il existe une difficulté à articuler le volet « Insertion, emploi et développement économique » du CUCS avec les projets de développement économique des quartiers. Si les acteurs de la politique de la ville se sont bien saisis du volet insertion, les enjeux du développement économique sont encore insuffisamment appropriés par les intervenants. Cette journée de qualification, à destination des **agents des collectivités locales et des services de l'Etat** (directeurs, chefs de projets, chargés de mission, techniciens, délégués du Préfet...), s'inscrit dans la lignée de ce travail et des préconisations formulées.

Au-delà de la nécessité pour le centre de ressources politique de la ville en Lorraine de s'inscrire dans la lignée des travaux réalisés en Région, le choix du thème de cette première journée de qualification n'était pas anodin. La thématique « emploi, insertion et développement économique » est une constante des dispositifs successifs de la politique de la ville, des contrats de ville aux contrats urbains de cohésion sociale. De même, les zonages ZUS, ZRU et ZFU¹ créés en 1996, ont instauré un système d'exonérations fiscales pour les entreprises et ont pour objectif de favoriser les dynamiques économiques et l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville. Par ailleurs, les approches institutionnelles dans les champs de l'emploi, de l'insertion et du développement économique se sont souvent juxtaposées, mais sans véritable stratégie globale et commune aux différents acteurs.

Les cultures professionnelles sont également très différentes entre acteurs de la politique de la ville et acteurs du développement économique, où chacun poursuit un but différent. De manière un peu « caricaturale », les acteurs de la politique de la ville ont tendance à attendre du développement économique la création d'emplois et l'opportunité de faire diminuer le taux de chômage sur les quartiers concernés, alors que de leur côté, les acteurs de l'économie recherchent plutôt la création de richesses.

Cette journée devait permettre de mieux comprendre qui sont les acteurs du développement économique et d'identifier les leviers et opportunités pour les professionnels de la politique de la ville pour construire une vision stratégique sur le sujet, pour les territoires relevant de la géographie prioritaire.

Le Centre de Ressources Politique de la Ville en Lorraine associe deux structures : le Carrefour des Pays Lorrains (CPL) et l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV). Pour en savoir plus : www.crpv-lorraine.fr

¹ Zones Urbaines Sensibles, Zones de Redynamisation Urbaine, Zones Franches Urbaines. Le dispositif financier le plus incitatif est celui de la ZFU (100 quartiers éligibles en France).

Synthèse et enseignements de la journée de qualification « Quels outils et moyens pour le volet économique de la Politique de la Ville ? »

1. L'ambition de la journée et la méthode de travail

La journée de qualification visait trois objectifs :

- Apporter un éclairage extérieur et expert sur les enjeux et les modalités d'une meilleure articulation entre développement économique et politique de la ville.
- Faire travailler les professionnels de la politique de la ville sur les ressources économiques des territoires prioritaires, les marges de progrès des volets économiques des CUCS et les conditions à réunir pour une orientation plus ambitieuse de ces derniers.
- Préfigurer une méthode partagée pour l'élaboration du volet économique des CUCS.

La méthode de travail choisie pour cette journée (cf. le support d'animation joint en annexe) a permis dans un premier temps de dresser un panorama succinct de la situation des territoires prioritaires au regard du développement économique, puis, dans un deuxième temps, d'échanger sur les contours d'une intervention plus légitime et plus efficace de la Politique de la Ville dans le domaine économique.

Cette journée a été animée par Guillermo MARTIN, Directeur associé du cabinet Résolutions Management et Développement.

Avertissement méthodologique

La présente synthèse ne propose pas d'analyse de pratiques (de type monographie), ni à l'échelle de la Lorraine, ni à l'échelle nationale. D'une part, le temps imparti (une journée de qualification) ne permettait pas de procéder à une analyse sérieuse des CUCS lorrains. D'autre part, au regard de notre expérience, il existe très peu de « bonnes pratiques » qui puissent être mises en avant sur cette question de l'articulation entre Politique de la Ville et développement économique.

2. Les attentes des participants

Au-delà des attentes informatives ou formatives (« qu'est-ce qui constitue le droit commun des politiques de développement économique ? »), des interrogations de fond ont été soulevées par les participants.

- Faut-il afficher un objectif de développement économique (au sens du maintien ou de la création d'activités et d'emplois marchands) sur tous les territoires prioritaires ? Certains ne sont-ils pas moins dotés que d'autres ?
- Plus généralement, ne doit-on pas privilégier avant tout les stratégies d'accès à l'emploi pour les actifs de ces territoires ? Y a-t-il véritablement un sens à faire du développement économique à cette échelle alors que le niveau pertinent est celui de l'agglomération voire du bassin ?
- Comment aller au-delà des discours récurrents et convenus sur l'articulation souhaitable entre l'économique, le social et l'urbain, alors que les cloisonnements n'ont jamais été aussi forts ?

Le regard du consultant

- Les professionnels, et en particulier les plus aguerris, ont manifesté, au moment d'énoncer leurs attentes, une forme de lassitude sur cette question du développement économique. Elle tient pour beaucoup à la conviction que la Politique de la Ville ne dispose pas des moyens suffisants pour « faire une différence » dans ce domaine, qu'il s'agisse de moyens propres (zones franches urbaines, soutien à l'insertion par l'économique...) ou de moyens de peser dans les grandes décisions économiques et d'aménagement. Elle est également due à la crainte d'un développement économique qui ne produit pas d'effet d'entraînement notable sur l'emploi local.
- L'enjeu essentiel pour les professionnels de la Politique de la ville consiste dès lors selon nous à rebâtir un cadre de réflexion et d'action qui leur permette de s'approprier la question économique, en fonction des spécificités du contexte local. Autrement dit à réaliser rapidement un diagnostic *sans concession* des ressources économiques des territoires prioritaires.

3. Le diagnostic des ressources économiques des territoires prioritaires

Le travail de diagnostic a amené chaque participant à clarifier les atouts et les opportunités qu'il pourrait mettre en avant auprès des entreprises et des investisseurs pour les convaincre de s'implanter ou de se développer au sein des territoires prioritaires. La confrontation des points de vue a mis en lumière plusieurs sujets intéressants.

- **Les territoires prioritaires ne se ressemblent pas.** Les potentiels urbains sont différents (existence de terrains ou de friches pouvant être destinés à l'activité économique, coût du foncier et de l'immobilier...), tout comme les environnements (proximité de zones d'emploi dynamiques ou non, y compris transfrontalières) et même les moyens publics (existence d'une zone franche urbaine ou non, ambition des programmes de renouvellement urbain, capacité à implanter de grands équipements publics, notamment culturels, etc.).
- **La question du soutien à la création d'entreprise suscite un vif débat.** Faut-il entériner le discours qui en fait un substitut à l'emploi salarié et donc la mettre particulièrement en avant dans le cadre de la Politique de la Ville ? Ou plutôt considérer qu'elle n'est qu'un moyen parmi d'autres ?
- **Les actifs de ces territoires constituent-ils une ressource ou plutôt un handicap ?** La jeunesse et la diversité de la population concernée sont en effet des arguments qui ne font pas l'unanimité.
- **La question même de « territoire prioritaire » n'est pas comprise par les acteurs du développement économique** qui se sont exprimés. Ils y voient une source de stigmatisation (zone urbaine « sensible ») préjudiciable à l'investissement.

Le regard du consultant

- Les échanges ont montré que la question du développement économique était génératrice de débats politiques majeurs. Autrement dit, elle ne peut se traiter comme un empilement de dispositifs standards : elle oblige au contraire le chef de projet à considérer les spécificités de son territoire et à questionner les élus locaux sur leurs priorités.
- Une question centrale et souvent taboue émerge entre les lignes : les professionnels de la Politique de la Ville considèrent-ils qu'il est tout aussi légitime de soutenir les actifs qui disposent d'atouts (diplômés, entrepreneurs...) que ceux qui éprouvent des difficultés ? La réponse à cette question marque sans doute un point de clivage fort avec les développeurs économiques.

Les pistes pour aller plus loin dans le diagnostic

- Pour réaliser un diagnostic économique dans un délai court, il faudra privilégier :
 - les données existantes pour l'état des lieux (données INSEE à l'échelle du bassin, de l'intercommunalité, de la commune, voire des ZUS sur www.insee.fr, rubriques « base de données » et « statistiques locales »)
 - l'échange avec les acteurs institutionnels locaux pour une approche plus qualitative mais aussi plus prospective (services économiques des communes et agglomérations, agences de développement, chambres consulaires, Maisons de l'emploi, Missions locales...).
- Par souci d'appropriation, il nous semble impératif que le diagnostic soit établi par le chef de projet sans recours à un prestataire externe. Le diagnostic peut donner lieu à une note courte à destination des décideurs (élus et Direction générale) s'il s'accompagne de préconisations stratégiques (voir plus loin).

4. L'analyse de la dimension économique des CUCS actuels

Sur ce point, les avis convergent fortement et sont très critiques. « Une priorité à l'habitat », « des dispositifs économiques qui sont des rustines », « un CUCS dont la dimension économique se limite à faire survivre les structures d'insertion par l'activité économique », « un volet économique qui tourne en rond », « des acteurs économiques absents du tour de table (chambres consulaires, service public de l'emploi...) »... le verbatim est éloquent.

Pour autant, le constat peut varier d'un territoire à l'autre. Organiser les passerelles entre économie, emploi, renouvellement urbain et action sociale semble **plus difficile dans les grandes agglomérations**, compte tenu de la taille de l'organisation et du cloisonnement qu'elle génère entre les services. A l'inverse, des territoires plus petits sont susceptibles de mettre en place des partenariats resserrés et souples, notamment sur la question de l'accès à l'emploi.

Le regard du consultant

- Le constat critique dressé ici fait écho aux conclusions de l'évaluation régionale des CUCS. En allant plus loin, on pourrait dire que la question de l'articulation entre Politique de la Ville et développement économique renvoie au projet de territoire et non au CUCS, qui n'est qu'un moyen de déployer sur les territoires prioritaires une batterie de dispositifs standardisés.
- Pour reprendre les dires d'un participant, en se dotant d'outils spécifiques, la Politique de la Ville s'est certes dotée des moyens d'exister, mais elle a également mis en place les conditions de sa marginalisation (« puisqu'il existe des crédits spécifiques pour ces quartiers, on ne s'interroge plus sur la mobilisation du droit commun ») : ceci est vrai pour le développement économique mais aussi pour le renouvellement urbain.

5. Les stratégies envisageables

Forts d'un constat partagé sur le caractère peu stratégique des CUCS, les participants ont cherché à identifier des pistes de travail pour redonner du sens à une action de la Politique de la Ville dans le domaine économique.

Quelques orientations paraissent faire consensus :

- **Les stratégies doivent être différenciées selon les territoires prioritaires.** Certains ont les capacités de jouer la carte du développement exogène (attraction d'investissements extérieurs), d'autres doivent plutôt parier sur le développement des entreprises existantes, d'autres enfin ont intérêt à privilégier la formation et la mobilité des actifs, compte tenu d'un tissu économique extrêmement anémié.
- Il est essentiel de **distinguer les thèmes sur lesquels la Politique de la Ville doit intervenir avec des moyens propres** (subventions au titre du CUCS, en complément d'autres financeurs) **des thèmes sur lesquels elle a vocation à questionner**, interpellé, aiguillonner des acteurs qui lui sont extérieurs.
- La première catégorie concerne selon les participants : l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement des demandeurs d'emploi, le soutien aux créateurs d'entreprise ou encore les discriminations sur le marché du travail. La deuxième catégorie renvoie aux grands choix d'aménagement (zones

d'activité), aux aides aux entreprises (individuelles ou collectives), aux politiques de formation professionnelle, autant de décisions qui se prennent bien souvent dans la méconnaissance totale des besoins mais aussi des ressources des territoires prioritaires.

- Une question urgente se pose quasiment partout : celle de l'accompagnement du tissu associatif touché par les baisses de crédits publics. Certes, il ne s'agit pas majoritairement d'emploi marchand, mais les participants considèrent qu'il s'agit d'un enjeu essentiel. L'expérience des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) est de ce point de vue essentielle.

Le regard du consultant

- La distinction entre une Politique de la Ville axée sur les dispositifs (CUCS essentiellement) et une Politique de la Ville favorisant l'interpellation du droit commun semble primordiale. Les deux aspects sont importants pour conjuguer la dimension opérationnelle et la dimension stratégique.

6. Les pistes de réflexion et de travail

6.1. La politique de la Ville « outil » d'interpellation du droit commun

Paradoxalement, les professionnels de la Politique de la Ville estiment que la période actuelle est propice à une approche plus stratégique : « on peut faire des choses sans moyens », « on va être obligé de réapprendre à travailler ensemble »...

Plusieurs facteurs complémentaires peuvent jouer en faveur d'une **Politique de la Ville positionnée comme le volet « cohésion sociale » du projet de territoire et donc plus en lien avec le développement économique** :

- l'extension des problématiques de pauvreté et de précarité au-delà des zones urbaines sensibles, y compris dans le rural,
- la montée en charge (possible, mais pas certaine) du volet économique et social des démarches de développement durable de type Agenda 21,
- l'achèvement de la carte intercommunale qui va sans doute amener à refonder certains projets de territoire,

- la crise des finances publiques qui amènera à la recherche de synergies entre structures en charge de l'économie, de l'emploi, de la création d'entreprise, etc.,
- la multiplication des appels à projets et des contractualisations à l'échelle régionale, qui engage les territoires dans des démarches de construction de projets globaux articulant l'économique, le social et l'urbain.

A l'inverse, la question se pose du financement de l'ingénierie et de l'animation indispensables à la formalisation d'un projet territorial de cohésion sociale. Dans une période de tension financière où les crédits de fonctionnement sont de plus en plus limités, il n'est pas certain que les chefs de projet puissent faire accepter facilement cet aspect de leur travail. Par ailleurs se pose la question d'un certain **épuisement du label « Politique de la ville »** qui amène certains à douter de l'intérêt même de cette terminologie.

En tout état de cause, certaines conditions devront être réunies pour réussir et en particulier l'établissement d'un **lien entre le chef de projet Politique de la Ville et la Direction générale** de la (des) collectivité(s).

6.2. La politique de la Ville centrée sur le CUCS

S'agissant de la révision des CUCS, des questions plus opérationnelles se posent dès maintenant.

- **Combien de projets soutenir ?** Plutôt que de « saupoudrer » les crédits sur une multitude de projet, il conviendrait dans la période actuelle de faire des choix et de concentrer les moyens disponibles sur un nombre limité de projets structurants et/ou innovants pour le territoire.
- **Quels critères et modalités de sélection adopter ?** Pour établir des priorités, il est indispensable de s'interroger sur la lisibilité et l'efficacité des procédures mises en place. Or en la matière, les CUCS ayant mis en place des règles claires (de type « comité de sélection ») semblent être plutôt l'exception que la règle chez les participants. La généralisation de ce type de procédure pourrait en outre permettre d'inviter officiellement les acteurs du développement économique au tour de table.
- **Quel calendrier prévoir ?** Pour certains participants, 2011 sera une année de reconduction raisonnée des crédits, sans véritables arbitrages, car il est trop tard pour y procéder. En parallèle, les chefs de projet devront travailler à une refonte du CUCS à échéance 2012.

Le regard du consultant

- Au-delà des préconisations stratégiques ou organisationnelles qui ont été proposées par les participants, il nous paraît important d'insister sur le changement de culture important qui attend les décideurs et les professionnels de la Politique de la Ville. Ils devront en effet accentuer la logique d'animation territoriale par rapport à la logique de gestion de crédits. Ils devront organiser la transition d'un partenariat piloté par l'Etat vers un partenariat où les collectivités locales prendront le leadership. D'une vision focalisée sur les territoires prioritaires à une approche mettant en avant le bassin de vie et d'emploi. D'une logique de réponse aux besoins à une logique de valorisation des potentialités.
- Le besoin d'accompagnement est donc réel en termes d'information, de formation, voire de coaching, comme l'a montré la journée de qualification. Certains chefs de projet se sentent isolés et parfois perdus face à des demandes soudaines des élus qui leur demandent de « redynamiser le territoire ».

Pour aller plus loin en matière de partenariat avec les acteurs du développement économique et de l'emploi

Opérations immobilières et foncières

- Actions types : création de pépinières, création de locaux commerciaux dans les opérations de renouvellement urbains, création / extension de zones d'activité...
- Acteurs incontournables : communes, intercommunalités, sociétés d'économie mixte...
- Argumentaire pour intéresser ces acteurs aux territoires prioritaires de la Politique de la Ville :
 - mise en avant des aides publiques spécifiques (ZFU, bonifications des aides régionales...),
 - coût du foncier plus avantageux,
 - projets de renouvellement urbain,
 - etc.

Soutien aux créateurs d'entreprise

- Actions types : accompagnement renforcé des créateurs dans les territoires prioritaires (conseil et financement), campagnes de sensibilisation à l'entrepreneuriat...
- Acteurs incontournables : chambres consulaires, boutiques des gestion, réseaux du financement de la création (PFIL, ADIE, Entreprendre...)
- Argumentaire pour intéresser ces acteurs aux territoires prioritaires de la Politique de la Ville :
 - potentiel d'entrepreneuriat des territoires prioritaires,
 - intérêt croissant des milieux économiques pour la diversité des créateurs d'entreprise et des fournisseurs (logique d'achat responsable ou éthique),
 - etc.

Gestion locale de l'emploi et des compétences

- Actions types : accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, création de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique, prévention des discriminations dans l'emploi...
- Acteurs incontournables : Pôle Emploi, Missions locales, Maisons de l'emploi, Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, branches professionnelles, entreprises...
- Argumentaire pour intéresser ces acteurs aux territoires prioritaires de la Politique de la Ville :
 - jeunesse de la population active de ces territoires et motivation de ceux qui souhaitent « y arriver »,
 - levier des clauses d'insertion liées au renouvellement urbain,
 - intérêt croissant des milieux économiques pour une gestion des emplois et des compétences laissant sa place à la diversité,
 - etc.

7. Annexe : support d'animation de la journée de qualification

Voir document « Support journée dev-eco-PV »

Bibliographie Politique de la ville et Développement Economique Décembre 2010

La sélection bibliographique a été réalisée grâce au Réseau des documentalistes des Centres de ressources Politique de la Ville et à la base de données bibliographiques mutualisée du Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration (RECI).

Bibliographie non exhaustive. Ces documents sont consultables au centre de documentation de l'ORIV et la majorité est téléchargeable sur internet.

Agence national pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), Pôle emploi, **30 initiatives pour l'emploi dans les quartiers : guide des bonnes pratiques pour agir**, Paris, Acsé, Pôle emploi, mai 2010, 74 p.

http://www.lacse.fr/ressources/files/pol_ville_new/30_initiatives_pour_emploi_dans_les_quartiers_BD.pdf

ALLEMAND Sylvain, **Entreprendre dans les quartiers sensibles : l'invention des zones franches urbaines**, Paris, Autrement, 2006, 197 p. (Acteurs de la société)

Amnyos Consultants, **Etat des lieux de l'offre de services pour les quartiers de la politique de la ville dans le domaine de l'emploi et du soutien à l'activité** – Rapport d'analyse transversale, Paris, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), décembre 2008, 74 p.

http://www.amnyos.com/documents/ACSE_emploi_Rapport_AMNYOS.pdf

BEAUFILS Marie-Laure, **Emploi, insertion et développement économique : Comment agir ?** Synthèse des ateliers de 2007, Saint-Denis, Profession Banlieue, juin 2008, 78 p. (ateliers thématiques)

CHOFFEL Philippe, **Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, Saint-Denis La Plaine, Délégation interministérielle à la ville, 2003, 30 p.

http://i.ville.gouv.fr/download_file/1893/1950/emploi-et-chomage-dans-les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-quelques-reperes-statistiques%2A

Caisse des dépôts, **Pérenniser le développement économique urbain**, in *Les Cahiers du développement économique urbain*, n°6, février 2008, 19 p.

Caisse des dépôts, **Le plan de communication du projet économique d'un quartier sensible en rénovation urbaine, ZUS ou ZFU**, in *Repères méthodologiques*, n° 2, novembre 2007, 7 p.

Caisse des dépôts, **Le plan d'action économique d'un territoire sensible en rénovation urbaine, ZUS ou ZFU**, in *Repères méthodologiques*, n°1, novembre 2007, 15 p.

http://www.valoffre.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/plan_action_eco.pdf

Caisse des dépôts, **Développement économique urbain et rénovation urbaine**, in *Les Cahiers du développement économique urbaine*, n°5, janvier 2007, 23 p.

http://www.valoffre.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/cahier_no5_Developpement_economique_urbain_et_renavation_urbaine_.pdf

Caisse des dépôts, **Les bailleurs sociaux et le développement économique urbain**, in *Les Cahiers du développement économique urbaine*, n°4, juin 2006, 23 p.
http://www.valoffre.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/cahier_4.pdf

Caisse des dépôts, **L'attractivité des ZFU**, in *Les Cahiers du développement économique urbaine*, n°3, janvier 2006, 19 p.
http://www.valoffre.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/cahier_3.pdf

Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), DUBRAC Danielle, **Pour des villes et des quartiers solidaires : l'activité économique au cœur d'une nouvelle dynamique urbaine** – Recommandations et propositions de la CCIP, Paris, CCIP, 2008, 76 p.
<http://www.etudes.ccip.fr/sites/www.etudes.ccip.fr/files/upload/prises-position/politique-de-la-ville-dub0803.pdf>

Collectif, **L'insertion par l'activité économique**, Paris, Alternatives Economiques, mai 2010, 160 p. (Poche n°44)

Collectif, **Economie et emploi dans les zones urbaines en difficulté**, La Plaine Saint-Denis, DIV, 2008, 98 p, (Collection Villes)
<http://www.eukn.org/dsresource?objectid=153514>

Collectif, **Emploi-insertion : quelles expériences innovantes en Rhône-Alpes ?** Synthèse des ateliers permanents de septembre - décembre 2007, Lyon, CR DSU, 2008, 15 p.
http://www.crdsu.org/f1242_Emploi_Insertion_Quelles_experiences_innovantes_en_Rhone_Alpes_Les_Echos_des_ateliers_permanents_du_CR_DSU_n_2_mars_2008_.pdf

Collectif, **Développement économique et quartiers urbains en difficulté**- cycle de qualification des 17, 24 et 31 mars 2006, in *Les Cahiers de Profession Banlieue*, avril 2007, 137 p.

Collectif, **Les chemins de traverse vers l'emploi** - Actes de la rencontre du 18 mars 2003 à Montreuil, Saint-Denis, Profession Banlieue, 2003, 85 p., bibliogr. 2 p. (Collection groupe de travail)

Collectif, **Insertion, emploi, développement économique : mieux articuler les interventions** – Actes de la journée du 1er février 2001, Sarcelles, Pôle de Ressources Départemental Ville et Développement Social, février 2001, 24 p.
http://www.poleressources95.org/publications/dossiers_syntheses_detail-110-insertion--emploi--developpement-economique---mieux-articuler-les-interventions.html

Commission européenne, **La politique de cohésion et les villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions**, Luxembourg, office des publications officielles des Communautés européennes, 2006, 18 p.
http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/urban/com_2006_0385_fr.pdf

Conseil National des Villes (CNV), **Les avis du Conseil national des villes sur les enjeux du logement social, de l'habitat, du développement économique, dans le cadre du renouvellement urbain et de la décentralisation 2002-2005**, Paris, CNV, 2005, 99 p.
http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/avis-cnv-2002-2005_cle5a816f.pdf

Cour des comptes, **Les aides des collectivités territoriales au développement économique**, Paris, Cour des Comptes, septembre 2007, 111p.
http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Cccc_077409.pdf

DALLOZ Marie-Christine, **Mission sur les maisons de l'emploi**, Paris, Assemblée nationale, juin 2008, 82 p. (Rapport d'information n°952)
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i0952.pdf>

Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) - Mission Prospective et Stratégie, **Economie résidentielle et cohésion sociale**, in *Demain la ville*, dossier n°1, mars 2008, 21 p.
http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/demain-la-ville-1_cle28e5b9.pdf

DIV, **Zones Franches Urbaines : Mode d'emploi**, Saint-Denis La-Plaine, DIV, janvier 2007, n. p.

DIV, DGEFP, **Création d'entreprises et développement économique**, dans Fiches thématiques des Contrats urbains de Cohésion Sociale (CUCS), DIV, Paris, DIV, décembre 2006, pp. 3-5
http://i.ville.gouv.fr/download_file/2695/3809/contrats-urbains-de-cohesion-sociale-cucs-les-fiches-thematiques-creation-d-entreprise-et-developpement-economique-habitat-et-cadre-de-vie

DIV, **Développement économique local et politique de la ville : repères pour l'action**, Saint-Denis La Plaine, DIV, 2001, 90 p., bibliogr. 1 p. (collection Repères)
http://i.ville.gouv.fr/download_file/769/800/developpement-economique-local-et-politique-de-la-ville

DIV, **Economie et emploi, réussir la ville solidaire**, Nantes 28 et 29 juin 1999, décembre 1999, Saint-Denis La Plaine, DIV, 1999, 250 p.
http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/nantes_cle1ec245.pdf

ERNST Emilie, **L'activité économique dans les zones franches urbaines**, in INSEE Première, n°1187, mai 2008, 4 p.
<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1187/ip1187.pdf>

GIRARD Stéphane, **Entreprendre dans les quartiers : l'exemple d'Aulnay-sous-Bois**, Saint-Denis, Profession Banlieue, octobre 2008, 8 p. (Les après-midi n°10)
http://www.professionbanlieue.org/f66_Stephane_Girard_em_Entreprendre_dans_les_quartiers_l_exemple_d_Aulnay_sous_Bois_em_n_10_2008.pdf

LE GALL Gérard, **Réunifier et réconcilier la ville : constat et propositions**, Paris, Conseil économique et social, janvier 2008, 148 p.
http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

MARTIN Guillermo, **Construire un projet territorial pour l'emploi et l'insertion : Guide méthodologique**, Saint-denis, Profession Banlieue, décembre 2009, 43 p. (Ateliers thématiques)

MARTIN Guillermo, ARCHER Pierre-Olivier, **Emploi et insertion des jeunes : Comment agir ?** Synthèse des ateliers de 2008, Saint-Denis, Profession banlieue, décembre 2008, 54 p. (Ateliers thématiques)

MARTIN Guillermo, BREANT Marc, **Développement économique et qualification des territoires**, Saint-denis, Profession Banlieue, juillet 2006, 67 p. (Projets Territoires)

Observatoire Régional de l'intégration et de la Ville (ORIV), **Politique de la ville et Développement Economique**, Compte-rendu de la Journée Des Professionnels de la ville du 26 juin 2008 – Colmar, Strasbourg, ORIV, 8 p.

http://www.oriv-alsace.org/pages1/6-poli/thematiques/cr_jdp_dev_eco.pdf

Pôle de ressources départemental Ville et Développement social Val d'Oise, **Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et Projets de Rénovation Urbaine (PRU) : des leviers pour le développement économique et l'emploi ?** Sarcelles, Pôle de ressources, septembre 2008, 14 p.

http://www.poleressources95.org/publications/dossiers_syntheses_detail-65-contrats-urbains-de-cohesion-sociale--cucs--et-projets-de-renovation-urbaine--pru---des-leviers-pour-le-developpement-economique-et-l-emploi--.html

ROBIN-RODRIGO Chantal, BOURGUIGNON Pierre, **Le territoire de la cité au service de l'emploi**, Rapport au premier ministre, La Plaine Saint-Denis, DIV, 1999, 170 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/004000996/0000.pdf>

ROCHFORT Robert, **Un commerce pour la ville** – Rapport au Ministre du Logement et de la Ville, Paris, Ministère du Logement et de la Ville, février 2008, 83 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000093/0000.pdf>